



## PORT DEPARTEMENTAL DE SAUZON

Conseil portuaire du jeudi 23 mars 2017 à 15h30

Belle-Ile-en-Mer

*Relevé d'avis en complément du dossier expédié avec la convocation*

### Présents :

Président du conseil portuaire titulaire

Madame Karine BELLEC

Représentant du concessionnaire titulaires

Monsieur Pierre GUEGAN, Madame Marie-Pierre GALLEN

Représentant du conseil municipal titulaire

Monsieur Norbert NAUDIN

Représentant du personnel départemental concerné par la gestion du port

Monsieur Franck NOËL

Représentant du personnel du concessionnaire concerné par la gestion du port titulaire

Monsieur Yann GUEGAN

Représentant du personnel du concessionnaire concerné par la gestion du port suppléant

Monsieur Erwan BANET

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP titulaires

Monsieur Yannick KERIGNARD, Monsieur René LE PORT

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP suppléants

Monsieur Daniel OLIERIC, Monsieur Didier GUEGAN, Monsieur Pierre MOREAU

Représentant des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le département titulaire

Monsieur Josick LE MER, représentant de la société Sauzon Loisirs Motonautisme

### Assistaient également à ce conseil portuaire

Violaine PORTUGAL, secrétaire de Mairie

### Membres excusés :

Président du conseil portuaire suppléant

Monsieur Gérard PIERRE

Représentants du concessionnaire suppléants

Monsieur Thierry MAHEO, Monsieur Léopold LAMBOTIN

Représentant du conseil municipal suppléant

Monsieur Philippe BERNERY

Représentant des usagers du port au titre du commerce désignés par le département

La Compagnie Océane

Représentant des usagers du port au titre de la pêche désigné par le CDPM

Monsieur Jean-François DAVID

Représentant des usagers du port au titre de la pêche désigné par le département

Monsieur Philippe FARRE

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP titulaires

Monsieur Jean-Paul BOUCARD, Monsieur Guy DELAGE, Monsieur Pierre PACALET

Représentants des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le CLUPIPP suppléants

Monsieur Gilles TRONQUET, Monsieur Lucien COQUANT,

Représentant des usagers du port au titre de la plaisance désignés par le département suppléant

SARL Tours d'îles

---

### Préambule :

Madame Karine BELLEC, Présidente du conseil portuaire, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les participants pour leur présence.

Après un tour de table, elle constate que le quorum est atteint avec 13 présents.

## 1- Bilan de saison 2016 :

Evolution 2015/2016 de :

Mois	Fréquentation en %	Recettes en %
Avril	- 9 %	- 3 %
Mai	- 7 %	- 9 %
Juin	- 12 %	- 0.5 %
Juillet	+ 3 %	+ 8 %
Août	+ 13 %	+ 21 %
Septembre et octobre	+ 28.5 %	+ 46 %
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5.13 %</b>	<b>+ 12.39 %</b>

La fréquentation en nuitées et en recettes a augmenté sur la saison.

Une baisse significative a été constatée en avant saison (avril, mai et juin), mais la fréquentation à augmentée en saison (juillet, août, septembre et début octobre).

## 2- Compte administratif 2016

Madame Marie-Pierre GALLEN présente le compte administratif 2016.

### SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	233 232.46 €
Recettes :	250 700.99 €
<i>Résultat 2016 :</i>	<i>17 468.53 €</i>
Excédent de fonctionnement reporté :	3 000.00 €
Résultat cumulé section fonctionnement :	20 468.53 €

### SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :	73 152.20 €
Recettes :	115 125.92 €
<i>Résultat 2016 :</i>	<i>41 973.72 €</i>
Excédent d'investissement reporté :	29 476.28 €
Résultat cumulé section investissement	71 450.00 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2016 : 91 918.53 €

Aucune observation n'est émise sur le compte administratif 2016, il est approuvé.

## 3- Projet tarifications 2017

Madame Marie-Pierre GALLEN présente le projet de tarification pour 2017, soit une augmentation de 1 € pour les visiteurs et de 3 % pour les abonnés. Cette augmentation est nécessaire pour assurer l'équilibre de la section fonctionnement. Le conseil portuaire vote à la majorité (12 votants : 11 Pour, 1 Abstention, 0 contre) les tarifs 2017 énoncés.

## 4- Budget primitif 2017

Madame Marie-Pierre GALLEN présente le projet de budget primitif 2017.

Section fonctionnement : 276 700.00 €

### Prévision de résultat :

DF 023 Virement à la section investissement :	7 768.53 €
- RF 002 Excédent d'exploitation reporté :	20 468.53 €
Soit une prévision de résultat de l'exercice déficitaire de :	12 700.00 €

Section investissement : 343 210.00 €

Le conseil portuaire l'approuve à l'unanimité.

## **5- TRAVAUX**

**Môles EST et OUEST :** Travaux liés au dossier intempéries, les travaux sont commencés, l'échéance de démarrage étant le 12 février 2017.

### **Désenvasement :**

Estimé à ce jour à 185 000 €, le chiffrage n'étant pas définitif, ces travaux suscite débat.

Arrêté officiel d'autorisation administrative reçu.

Les contraintes annoncées sont exposées par monsieur Pierre GUEGAN :

- Création d'un bassin tampon 300M<sup>2</sup> sur bassin Pen-Prad
- Pose d'un piezomètre avant chantier et son suivi hebdomadaire (MOA) sur 2 ans (+ - 5 K€ HT)
- Suivi turbidimétrique au point de rejet et d'entrée du port
- Approvisionnement en terres végétales
- Le transport n'est pas estimé.

### **Echéances :**

Autorisation administrative valable 5 ans sous réserves que les travaux commencent dans 3 ans.

Validité de la subvention novembre 2018 : 20 000 €.

Ce désenvasement pèse pour 165 000€.

Monsieur LE MER Josick, société SLM évoque les difficultés pour les mises à l'eau des bateaux de tirant d'eau à partir de 1.10m. Il évoque également l'impossibilité des mises à l'eau pendant la durée des travaux.

Le dernier désenvasement a été réalisé en 2005. Ce nouveau désenvasement de part les contraintes administratives et règlementaires pèsent lourdement sur le budget du port.

### **Chemin du hallage :**

Les désordres constatés suscitent des mesures de sécurité à prendre.

### **Ponton :**

La subvention d'exploitation versée par le conseil départemental pour l'exploitation du ponton n'a pas été prévue au budget du fait des modifications d'intervention du conseil départemental intervenue par la loi NOTRE. Fin de la convention en avril 2018, le déficit d'exploitation pèsera sur la section fonctionnement.

Monsieur NOËL évoque la validité de la convention au 25 avril 2018, le conseil départemental honorera son engagement, par conséquent pour l'exercice 2017, la subvention d'équilibre sera versée.

## **6- Questions diverses**

### **Compagnie des ports :**

Monsieur le maire évoque ses échanges avec monsieur le directeur de la compagnie des ports. De ces échanges, monsieur le maire résume l'objectif de la compagnie des ports : rendre plus attractif le port.

Après échanges, monsieur le maire soumet au vote la démarche de discussion et réflexion : (2 abstentions, 12 pour) le conseil portuaire est favorable à la majorité pour entamer des démarches de discussion et réflexion.

*Madame la présidente remercie les membres du conseil portuaire de leur participation.*

*L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 17h30.*

Signature

Le président du conseil portuaire